

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt neuf juin à dix-sept heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, Premier Adjoint au Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX, Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire. ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par Mme Anny GENIPA
M. Jean-Louis SAINILY par M Yvon COMBES
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; Mme Sylvie DAGONIA, Mme Sonia MERCADIER, Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. José TORIBIO, M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2021/06/41**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (Budget principal + annexe)**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Il est rappelé que le budget annexe de l'espace aqua-ludique de Ravine-Chaude a été clôturé au 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 5 de la délibération n°2020/12/71 du 10 décembre 2020 portant dissolution de la régie à autonomie financière de l'espace aqua-ludique René TORIBIO, le résultat de l'exécution budgétaire du budget annexe doit être repris au budget principal de la Ville.

Budget Principal

Les résultats cumulés au 31/12/2020, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 4 459 058,38 €
- Un déficit d'investissement de : - 9 774 555,10 €

Budget annexe

Les résultats cumulés au 31/12/2020, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de : - 2 617 247,60 €
- Un excédent d'investissement de : 5 178 384,30 €

Définition du résultat à affecter au Budget principal

INVESTISSEMENT	
LIBELLE	MONTANT
Report N-1 - Ville	- 9 774 555,10
Report N-1 - Ravine - Chaude	5 178 384,30
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER (dépenses)	- 4 596 170,80

FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	MONTANT
Report N-1 - Ville	4 459 058,38
Report N-1 - Ravine - Chaude	- 2 617 247,60
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER (recettes)	1 841 810,78

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2020 :

- **1 841 810,78 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »**
- **- 4 596 170,80 € D001 « déficit d'investissement reporté »**

Article 1 : D'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2020 suite à la reprise des résultats du budget annexe de l'espace aqualudique de Ravine Chaude :

INVESTISSEMENT	
LIBELLE	MONTANT
Report N-1 - Ville	- 9 774 555,10
Report N-1 - Ravine - Chaude	5 178 384,30
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER (dépenses)	- 4 596 170,80

FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	MONTANT
Report N-1 - Ville	4 459 058,38
Report N-1 - Ravine - Chaude	- 2 617 247,60
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER (recettes)	1 841 810,78

- 1 841 810,78 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 4 596 170,80 € D001 « déficit d'investissement reporté »

Article 2 : de donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX



